

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT-MANDRIER SUR MER

DU LUNDI 10 avril 2017 AU VENDREDI 19 MAI 2017

En exécution de l'arrêté municipal n° 74/2017 en date du 22 mars 2017, il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mandrier sur Mer.

Par décision n°E17000008/83 du Tribunal Administratif de Toulon en date du 17 février 2017 a été désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jean COZETTE.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête du PLU à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer, Service urbanisme, rue Anatole France, du lundi 10 avril 2017 au vendredi 19 mai 2017, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur
Hôtel de Ville – Place des Résistants
83430 SAINT MANDRIER SUR MER

Ou les envoyer par courriel à l'adresse suivante: plu@ville-saintmandrier.fr

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Ville : www.ville-saintmandrier.fr.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par la mise à disposition d'un poste informatique au service urbanisme de la Mairie, rue Anatole France, 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer.

Le commissaire enquêteur recueillera les observations du public au Service urbanisme de la Mairie, rue Anatole France, 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer, aux jours et heures suivants :

- Lundi 10 Avril 2017 de 09H00 à 12H00 ;
- Mardi 18 avril 2017 de 15H30 à 18H30 ;
- Vendredi 28 avril 2017 de 09H00 à 12H00 ;
- Jeudi 04 Mai 2017 de 14H00 à 17H00 ;
- Vendredi 12 mai 2017 de 09H00 à 12H00 ;
- Vendredi 19 mai 2017 de 14H00 à 17H00.

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera tenue à disposition du public pendant un an en Mairie à l'adresse précitée et publiée sur le site de la Ville:

www.ville-saintmandrier.fr.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire à l'adresse précitée.

A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions du commissaire enquêteur, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints aux dossiers, des observations du public et du commissaire enquêteur, sera proposé à l'approbation du conseil municipal.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées en Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer auprès de Madame Rachel BOURDIN, chargée du service urbanisme, par courriel à l'adresse suivante : rbourd@ville-saintmandrier.fr

Saint-Mandrier-sur-Mer, le 22 Mars 2017

Signé : Le Maire
Gilles VINCENT